

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 27 mars 2018, s'est réuni le 3 avril 2018 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Marc GADOUD, M. Fabrice FOND, M. Christophe BROSSON, Mme Valérie MASIULIS, M. Stéphane SABOT, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS

Secrétaire de séance : Mme Valérie MASIULIS

Membres absents excusés : Mme Régine DUC (pouvoir à Mme Murielle BOIRON)

SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 février 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par le percepteur de la commune, qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	19004,77 €
Recettes :	30 873,98 €
Résultats de l'exercice :	+ 11 869,21 €
Résultats de clôture :	+ 29 918,76 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	27 520,46 €
Recettes :	21 588,23 €
Résultats de l'exercice :	- 5 932,23 €
Résultats de clôture :	+ 1 845,88 €

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET TRANSFERT DES RESULTATS DE CE BUDGET AU BUDGET ANNEXE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence « Assainissement » a été transférée à la communauté d'agglomération « Vienne Condrieu Agglomération ».

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe assainissement à la communauté d'agglomération, il convient de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2017, de transférer les résultats de clôture dans chaque section

respective du budget principal de la commune ; enfin de transférer ses résultats à la communauté d'agglomération.

Concernant le transfert des résultats de clôture, l'ordonnateur ne reprend au budget principal de la commune que le résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement reportés du budget annexe clos sans y intégrer les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la clôture du budget de l'assainissement. Les résultats reportés du compte administratif 2017 du budget de l'assainissement sont intégrés au budget principal par écritures budgétaires suivantes :

Section d'exploitation (C/002) :	29 918,76 €
Section d'investissement (C/001) :	1 845,88 €

Le transfert des résultats du budget au service de l'assainissement, constatés au 31 décembre 2017, à la communauté d'agglomération se traduit selon le schéma comptable suivant :

Transfert d'un excédent de fonctionnement :

Commune Débit 678 : 29 918,76 € à Vienne Condrieu Agglomération Crédit 778

Transfert d'un solde positif de la section d'investissement :

Commune Débit 1068 : 1 845,88 € à Vienne Condrieu Agglomération Débit 1068

TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire rappelle la création de Vienne Condrieu Agglomération, communauté d'agglomération à fiscalité professionnelle unique (FPU) le 1^{er} janvier 2018. La communauté d'agglomération va donc percevoir le produit de la fiscalité économique ainsi que la part de la dotation forfaitaire correspondant à l'ancienne compensation « parts salaires » de la taxe professionnelle. En contrepartie, elle versera une attribution de compensation aux communes. La commune n'a donc pas à fixer le taux de CFE cette année.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les taux d'impositions 2018 à savoir :

Taux de Taxe d'Habitation : 10,22% - Base : 685 700€

Produit pour la commune : 70 079 €

Taux de Taxe Foncière Bâtie : 10,85% - Base : 411 400 €

Produit pour la commune : 44 637 €

Taux de Taxe Foncière Non Bâtie : 28,18% - Base : 52 100 €

Produit pour la commune : 14 682 €

Total des produits pour la commune : 129 398 €

**COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017 –
 BUDGET PRIMITIF 2018**

BUDGET LOGEMENTS

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par le percepteur de la commune, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	15 090,54 €
Recettes :	40 004,54 €
Résultats de l'exercice :	+ 24 914,00 €
Résultats de clôture :	+ 24 914,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	28 877,58 €
Recettes :	38 232,14 €
Résultats de l'exercice :	+ 9 354,56 €
Résultats de clôture :	- 30 412,08 €

Affecte les résultats comme suit :

Compte 1068
 Excédents de fonctionnement capitalisés : 24 914 €
 Compte 001 – Dépenses
 Report à nouveau investissement : 30 412,08 €
 Compte 002 – Recettes
 Report à nouveau fonctionnement : 0 €

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 58 992,08 €
 SECTION DE FONCTIONNEMENT : 45 068,08 €

**COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017 –
 BUDGET PRIMITIF 2017**

BUDGET AMENAGEMENT URBAIN

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par le percepteur de la commune, qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	172 664,93 €
Recettes :	168 914,93 €
Résultats de l'exercice :	- 3 750,00 €
Résultats de clôture :	- 5 560,40 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	185 047,30 €
Recettes :	168 383,77 €
Résultats de l'exercice :	- 16 663,53 €
Résultats de clôture :	- 97 396,47 €

Affecte les résultats comme suit :

Compte 1068
 Excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €
 Compte 001

Déficit d'investissement - Dépenses : 97 396,47 €
 Compte 002 – Dépenses
 Report à nouveau fonctionnement : 5 560,40 €

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 287 396,47 €
 SECTION DE FONCTIONNEMENT : 387 956,87 €

**COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017 –
 BUDGET PRIMITIF 2018**

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2017 dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par le percepteur de la commune, qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	659 911,65 €
Recettes :	635 810,93 €
Résultats de l'exercice :	- 24 100,32 €
Résultats de clôture :	- 9 360,40 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	649 682,55 €
Recettes :	834 002,13 €
Résultats de l'exercice :	+ 184 319,58 €
Résultats de clôture :	+ 136 693,72 €

Affecte les résultats comme suit :

Compte 1068
 Excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €
 Compte 001
 Recettes d'investissement – Report à nouveau : 136 693,72 €
 Compte 002 – Dépenses
 Report à nouveau fonctionnement : 9 360,40 €

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2018 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : 691 495,13 €
 SECTION DE FONCTIONNEMENT : 310 054,49 €

Les principaux travaux programmés sont :

- La réfection du toit de la Chapelle de Dizimieux
- La réfection des boiseries de l'Ecole

**CIMETIERE DE DIZIMIEUX – CREATION
 D'UN SITE CINERAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cimetière de Dizimieux ne possède pas de site cinéraire. Plusieurs demandes ont été formulées à la mairie pour recueillir les cendres des défunts et les urnes funéraires. L'association des Habitants de Dizimieux associée à la commune s'est proposée d'édifier un jardin du souvenir dans le cimetière de Dizimieux.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réserver un espace à côté de ce jardin du souvenir pour édifier, à la charge des demandeurs, cave-urnes ou urnes en pleine terre. Les dimensions de chaque concessions seraient de 1 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la création d'un jardin du souvenir et d'un site cinéraire au cimetière de Dizimieux. Les tarifs seront fixés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

GROUPEMENT DE COMMANDES VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION – REALISATION DES PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET FONCIERES

Dans la continuité du schéma de mutualisation de Vienne Condrieu Agglomération dont l'action est de « développer la mutualisation des achats et les groupements de commandes », il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à Vienne Condrieu Agglomération pour lancer un marché de prestations topographiques et foncières sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. La forme du marché est un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 220 000 € HT avec plusieurs attributaires. Le marché est prévu pour une durée de 2 ans.

Vienne Condrieu Agglomération sera le coordonnateur du groupement de commandes. Elle organisera la consultation des entreprises. Chaque membre du groupement s'engage à signer les marchés à hauteur de ses besoins propres.

Il convient ainsi de valider ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures nécessaires pour adhérer à ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de l'adhésion de la Commune de au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour la réalisation de prestations topographiques et foncières sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération . Il Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.

SY.D.E.R. – CONVENTION DE MAINTENANCE DE LA CHAUFFERIE PUBLIQUE DU PRE PAQUET

Par délégation de compétence, la commune de LONGES a, depuis 2007, confié au SYDER l'exercice de la compétence optionnelle statutaire « Production de chaleur et distribution publique de chaleur» sur son territoire communal.

La régie SYDER Chaleur, régie du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER) à autonomie financière, a construit en 2010 à Longes une chaufferie publique automatique au bois déchiqueté avec réseau de chaleur.

Cette chaufferie a été mise en service le 17 janvier 2011. Son réseau de chaleur dessert l'école communale, l'atelier technique de la mairie ainsi qu'un foyer d'accueil médicalisé.

La commune de LONGES souhaite être acteur dans l'exploitation au quotidien de l'équipement en s'impliquant concrètement dans son bon fonctionnement, par une participation opérationnelle à sa maintenance.

Le SYDER souhaite, par principe, coopérer étroitement avec les acteurs du territoire dans le suivi de ce type d'équipement.

Les parties souhaitent conjointement optimiser les opérations de maintenance, dans leur délai de réalisation et leur coût, en réalisant certaines d'entre elles par des moyens opérationnels disponibles au plus proche du terrain.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre le SYDER et la commune de LONGES et d'en définir les modalités financières : 1.000 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maintenance de la chaufferie publique du Pré Paquet.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR JEAN FONT

Dans le cadre de la création d'un accès à une propriété dans les années 1970, une emprise de voirie d'une surface d'environ 500 m² a été faite sur un tènement mais n'a jamais été régularisée.

Le propriétaire, Monsieur Jean FONT, de régulariser la situation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle n° AB68 d'une superficie d'environ 500 m² pour l'Euro symbolique. Il procède au classement de cette parcelle dans le domaine public de voirie. Les frais de géomètre-expert et d'acte notarié seront à la charge de la commune. Il donne tous pouvoirs à Maître THIBOUD, notaire à Rive de Gier, pour établir l'acte notarié et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A L'ADSEA69

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de trois parcelles de terrain à construire « Route du Coin ». La sortie d'une parcelle sur cette voie est gênée par un délaissé appartenant à la ADSEA69. Il a donc demandé à cet organisme s'il était disposé à céder cette parcelle d'une superficie d'environ 25 m².

L'ADSEA69 a répondu favorablement à cette demande et a fixé le prix de 20 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et charge Monsieur le Maire de la signature des tous les actes et documents

concernant ce dossier. Il désigne les Arpenteurs, agence de Givors pour établir les documents d'arpentage et l'office notarial SOUBEYRAN, domicilié à Pélussin, pour la rédaction des actes.

VENTE DE TROIS PARCELLES A BATIR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage de vendre trois parcelles appartenant à son domaine privé.

Située « route du Coin, la parcelle cadastrée sous le numéro AK 499 totalise une superficie de 2550 m² et sera divisée en trois lots à construire. Ces terrains seront vendus non viabilisés.

La commune de Longes ayant moins de 2000 habitants, l'estimation de France Domaines n'est pas obligatoire.

Le prix de vente global est estimé à 206.000 € hors remboursement de la TVA sur la marge.

Conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le principe de la vente de gré à gré de ces parcelles à bâtir.

Le Conseil municipal, après délibéré, autorise la vente de gré à gré des lots à bâtir pour un prix de 206.000 €. Il charge « Les Arpenteurs » d'établir le document de division et d'arpentage et désigne Maître SOUBEYRAN, notaire à Pélussin, pour établir les actes de vente.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable nécessaire à la division et à signer tous les documents afférents permettant l'exécution de cette délibération.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN – IMMOBILIERE LYONNAIS ET FOREZ

Dans le cadre de la vente du bâtiment abritant l'ancienne école privée de Longes, l'immobilière Lyonnais et Forez, propriétaire de la propriété propose à la commune la rétrocession de deux parcelles de terrain (N° AK777 d'une superficie de 36 m² et N° AK781 d'une superficie de 69 m²) à l'euro symbolique. Ces parcelles correspondent à l'actuelle voirie et la future emprise pour accéder à deux lots.

Le Conseil Municipal, approuve cet exposé, et après en avoir délibéré, approuve l'acquisition des parcelles N° AK777 et N° AK781 d'une superficie de 105 m² pour l'Euro symbolique. Il procède au classement de cette parcelle dans le domaine public de voirie. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune. Il donne tous pouvoirs l'office notarial Lyon Bugeaud, domicilié à Lyon, pour établir l'acte notarié et autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Monsieur le Maire précise qu'une réserve sera mise au PLU pour la partie de voirie restante sur la parcelle N° AK282.

ACQUISITION DE TERRAINS A LA SOCIETE « LYONNAIS ET FOREZ » - NOUVELLE DELIBERATION SUITE A UN CHANGEMENT DE NOTAIRE DU PROPRIETAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'immobilière « Lyonnais et Forez », propriétaire des parcelles :

- N° AK333 située en zone N à proximité du village d'une superficie de 7.345 m²
 - N° AK647 située en zone N à proximité du cimetière d'une superficie de 3.669 m²
 - N° AL177 située en zone N – bois des pères (espace classé boisé) d'une superficie de 7.305 m²
 - N° AL132 située en zone N – bois des pères (espace classé boisé) d'une superficie de 4.795 m²
- serait prête à céder celles-ci.

Le prix d'achat serait de 0.30 euros pour les terrains en zone N soit 3.304,20 euros et de 0.15 euros pour les espaces boisés soit 1.815 euros soit un total de 5.119,20 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition. Il donne tous pouvoirs à l'office notarial Lyon Bugeaud, domicilié à Lyon, pour la rédaction des actes. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de la signature des tous les actes et documents concernant ce dossier.

TRAVAUX VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur Didier TESTE et Monsieur Joël BALLAS présentent au Conseil Municipal les travaux de voirie programmés pour l'année 2018 compris dans l'enveloppe dédiée à Longes par Vienne Condrieu Agglomération. Le détail des travaux est disponible en Mairie

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

- ⇒ Association Familiale de Longes : 770 €
- ⇒ Association des Habitants de Dizimieux – Course cycliste : 334 €

Il ne donne pas suite pour les organismes suivants :

- CFA Les Mouliniers
- BTP CFA Loire



CONVENTION ASSAINISSEMENT VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Suite à la fusion entre la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, Vienne Condrieu Agglomération est amenée à exercer la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les ouvrages d'assainissement étant antérieurement exploités en régie par la commune, Vienne Condrieu Agglomération souhaite maintenir ce mode d'exploitation, à minima, pour l'année 2018. Néanmoins, pour des raisons pratiques et organisationnelles, les parties souhaitent convenir des modalités de mise à disposition des services de la commune pour l'exercice de la compétence assainissement par Vienne Condrieu Agglomération.

Considérant qu'il est de l'intérêt du service assainissement de mettre en place ce mode d'exploitation, le conseil municipal, à l'unanimité valide la convention de mise à disposition, ci-annexée, entre la commune de Longes et Vienne Condrieu Agglomération. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les avenants y afférant

COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de deux conseillers municipaux, il convient de renouveler cette commission. Il en profite pour remercier ces deux conseillers municipaux pour le travail effectué dans cette commission et regrette leurs démissions.

La commission scolaire sera composée de :

- Mme Murielle BOIRON - responsable
- M. Sylvain RIVORY
- Mme Valérie MASIULIS

- M. Didier TESTE (travaux)

TRAVAUX DU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur Joël BALLAS fait le compte-rendu de la réunion du syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais. Ce syndicat a investi plus de 700.000 € à Longes pour le remplacement de la colonne entre le bourg de Longes et le hameau de Dizimieux.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Murielle BOIRON présente au Conseil Municipal les réunions du maire et des adjoints :

- Le mardi 20 février, Vienne Condrieu Agglomération— Voirie
- Le mardi 6 mars, Vienne Condrieu Agglomération— Environnement (ramassage des ordures ménagères)
- Le mardi 13 mars, société « A La Clef » pour la vente des trois parcelles à bâtir
- Le Mardi 13 mars, Monsieur Gérard GUERIN, adjoint de la mairie de Châteauneuf et Monsieur Bernard CHAVAS pour la restauration de la Croix de Crème
- Le Mardi 20 mars, réunion pour la révision du PLU
- Le Mardi 27 mars, Vienne Condrieu Agglomération, informatique dans l'école
- Le Mardi 3 avril, Vienne Condrieu Agglomération, transports scolaires

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 23h45**

ZONE DE RENCONTRE

Les problèmes de vitesse excessive dans le centre du village de Longes ont amené la municipalité à étudier la mise en place d'une zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. » (article R 110-2 du code de la route). Afin d'approfondir cette réflexion, il est proposé aux habitants de Longes intéressés par ce projet de se joindre à un groupe de travail. Ce groupe de travail réfléchira aux aménagements possibles. Si vous voulez faire partie de ce groupe de travail, merci de contacter la mairie.

RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...

Deux cent soixante deux familles se sont inscrites à la liste de diffusion de diverses informations en provenance de la mairie par le biais de leur adresse mail

Si vous êtes intéressé, vous pouvez transmettre votre adresse mail à la mairie :
mairie@longes.fr.

Votre adresse mail ne sera pas diffusée et restera confidentielle.

CHANT DU 1er MAI

Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, les jeunes de la commune chanteront le mai. Ils passeront dans chaque maison de la commune pour vous demander des œufs pour la traditionnelle omelette du 1er mai.

Réservez leur un bon accueil ou laissez leur des œufs à l'entrée de votre habitation.

Les jeunes de plus de 16 ans peuvent participer à cette fête traditionnelle.



Jeunes 16-25 ans
Affirmez votre potentiel !

Information
Orientation
Formation
Emploi
Vie Quotidienne

La Mission Locale Rhône Sud, a pour principales missions, l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation et l'accompagnement de tous les jeunes âgés de 16 à 25 sortis du système scolaire afin de leur apporter des réponses individualisées. **Vous recherchez un emploi ?** La Mission Locale dispose de différents services et outils pour vous aider dans votre recherche d'emploi (consultation des offres, préparation aux entretiens d'embauche, mise en relation avec les employeurs...). **Vous voulez vous orienter, vous former ?** Les conseillers sont des spécialistes de l'orientation et de la formation du public jeune (information sur les métiers, les secteurs et les services qui facilitent l'accès à la formation professionnelle, élaboration de votre projet professionnel). De plus, la Mission Locale, dans le cadre du dispositif **Garantie Jeunes**, peut vous proposer un accompagnement d'une durée d'un an, pour travailler sur votre projet professionnel et réaliser des immersions en entreprise pour acquérir de nouvelles compétences. Sont concernés tous les jeunes de 18 à 25 ans sans emploi, avec peu ou pas de revenu et non scolarisés, mais motivés pour réussir leur entrée dans la vie active. Vous pourrez bénéficier d'une allocation de 480 euros par mois.

Pour plus d'information sur les services de la Mission Locale, n'hésitez pas à nous contacter au 04.74.56.89.46, 15 rue des granges – 69420 Condrieu – accueil du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17heures et le vendredi de 9H à 12H.

Concert

Samedi 21 Avril à 20h

Complexe Sportif et Culturel

Du Fautre (Trêves)

Entrée libre

Avec l'Ensemble
Vocal **ARC EN CIEL**
de Pélussin



Et
**La Chorale des
Quatre Vents**

Organisé par
La Chorale des quatre vents

REPAS DANSANT

Organisé par les jeunes de
Longes

Samedi 21 Avril 2018

A partir de 19h30

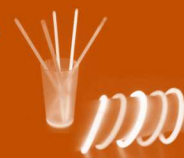
A la salle d'animation de Longes



Menu

Tarte tatin à la
tomate

**Soirée Déguisée
fluo**



Poulet au citron

Riz créole

Tarte aux fruits

Café



20 €

Réservation jusqu'au 15 avril

Permanence au Méli-Mélo :
Dimanche 15 avril de 10h à 12h

Par téléphone :

Rémi Marquet : 06 40 17 86 17

Alexandra Morel : 07 62 90 91 18

DIMANCHE 6 MAI 2018

LONGES (69)

APECC
Longes



RANDONNEE
avec ravitaillement



3 PARCOURS :
5 / 9 / 15 KM
Départ de 8h à 13 h

5€ / adulte
gratuit - 10 ans



Assiette campagnarde
4€ pour marcheur
6€ pour non marcheur



Marché aux fleurs
Activités (balade cheval,...)
Buvette

